

L'an deux mil vingt et un, le quatre février à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 29 janvier 2021, à la Salle Gustave Eiffel au Forum de Mirebeau sur Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 03 décembre 2020**
2. **Les chiffres clés de la Communauté de communes**
3. **Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance**
4. **Election des délégués au Syndicat Mixte Vingeanne Bèze Albane**
5. **Election des délégués au Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche**
6. **Marché relatif au Gymnase à Fontaine-Française**
7. **Site internet de référencement des entreprises du territoire**
8. **Accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles de la Communauté de communes**
9. **Fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire de Bèze**
10. **Projet « Apprentissage de la natation »**
11. **Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Arceau**
12. **Modification du tableau des emplois**
13. **Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du BP**
14. **Projets d'investissements 2021**
15. **Information sur la trésorerie**
16. **Questions diverses**

**Étaient présents :** Georges APERT – Cyril BELLANT – Bruno BETHENOD – Laurent BOISSEROLLES – Marc BOEGLIN – François BOLOT – Anne CATRIN – Christian CHARLOT – Marie-Françoise COLLINET – Michel De BROISSIA – Gérard DEGUY – Martine DESCHAMPS – Emmanuel DONICHAK – Franck GAILLARD – Nathalie GAVOILLE – Bernard GRIBELIN – Denis JACQUOT – Véronique JEANDET – Isabelle LAJOUX – Henri LECHENET – Hervé LE GOUZ DE SAINT SEINE – Didier LENOIR – Jean-Claude MARCAIRE – Michel MAROTEL – Dominique MATIRON – Virginie MEUNIER – Jean-François MICHON – Cécile MOUREAUX – Patrick MOREAU – Bernard PETIT – Didier PETITJEAN – Brigitte PORCHEROT – Séverine PRUDHOMME – Isabelle QUIROT – David RICHARD – Jean-Marie ROSEY – Marie-Claude ROUGEOT – Christian ROY – Marie SALILLAS – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Laurent THOMAS – Nicolas URBANO.

**Étaient excusés :** Christophe CADET – Charlène COLLET – André JOURDHEUIL – Marcel MARCEAU – Gérard PONSOT.

**Était absent :** Roland CHAPUIS.

**Ont donné pouvoir :** Christophe CADET pouvoir à Nicolas URBANO – André JOURDHEUIL pouvoir à Christian CHARLOT

**Suppléant présent :** Albert PIERON (suppléant de Marcel MARCEAU).

**Secrétaire de séance :** Nicolas URBANO

Le Président accueille l'assemblée et fait un point d'actualités :

**Crise sanitaire :** le Président rappelle que la situation sanitaire oblige de réunir le Conseil à huis clos et de respecter scrupuleusement les gestes barrières. Les protocoles ont été renforcés au niveau de la restauration scolaire ce qui va contraindre à envisager de mettre en place un 2<sup>ème</sup> service le midi. Il souligne que l'entretien de tous les locaux communautaires est réalisé de façon très scrupuleuse, les services de la Communauté de communes sont tous ouverts dans le cadre de protocoles très stricts qu'il faut appliquer et qui mobilisent beaucoup de temps et d'énergie. Les équipements sportifs couverts restent fermés y compris pour les écoles et le collège.

Le Président rappelle que la vaccination est un sujet d'actualité mais qui ne relève pas de la compétence de la Communauté de communes. La campagne de vaccination contre la COVID 19 a été mise en place par l'Etat. L'organisation de celle-ci relève de la responsabilité du Préfet en lien avec l'Agence Régionale de la Santé sur la base d'inscriptions individuelles.

Ce dossier est suivi chaque semaine avec les services de l'Etat. 3 communes du territoire (Belleneuve, Fontaine-Française et Mirebeau) se sont portées candidates pour accueillir un centre de vaccination.

Les navettes communautaires sont mises à disposition des communes qui en auraient besoin.

N.GAVOILLE en remercie la Communauté de communes. Elle souligne la difficulté pour obtenir des rendez-vous de vaccinations.

L.THOMAS confirme la complexité et l'importance de l'organisation de la vaccination et informe l'assemblée que 75 % des pensionnaires de l'EPHAD de Mirebeau ont été contaminés.

**Scolaire** : M.MAROTEL rappelle que 8 défibrillateurs ont été installés sur tous les sites. Il fait un point sur l'évolution des élèves scolarisés sur le territoire entre 2011 et 2021 par école : stabilisation des effectifs en 2020, la classe de maternelle à Fontaine-Française ne devrait pas fermer à la rentrée prochaine, la classe d'élémentaire à Mirebeau reste sous surveillance, par contre les suppressions de 2 classes de maternelles (Arceau et Renève) pour ouvrir des classes en élémentaire inquiètent. Un 2<sup>ème</sup> courrier a été adressé à la DASEN sur cette problématique. Le Président fait part de la problématique des ATSEM dans les classes de grande section/CP.

M.de BROISSIA souligne l'inquiétude des parents et enseignants en cas de suppression des postes d'ATSEM.

**Bilan opération paniers gourmands** : le bilan est positif : 260 paniers ont été vendus sur 440 possibles, 7 497.33 € ont été reversés aux producteurs locaux, 904.31 € ont été pris en charge par la Communauté de communes pour les achats de fournitures et les coûts d'impression.

**Bilan piscine** : D.PETITJEAN rappelle que la piscine a été reprise par la Communauté de communes le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Avec la crise sanitaire, elle a ouvert du 27 juin au 30 août 2020, avec des horaires élargis de 10 h à 20 h dans le cadre d'un protocole sanitaire strict. 5 502 entrées ont été enregistrées en 65 jours d'ouverture, avec un public venant principalement des communes proches mais également de la région dijonnaise, Grayloise et du Val de Saône. Le bilan financier, sur seulement 2 mois au lieu de 3 habituellement, fait état de 21 397.17 € de recettes, 98 349.91 € de dépenses, soit un déficit de 51 956.74 € une fois la part des AC (Attributions de Compensation liées à la reprise de l'équipement) de Mirebeau déduite (24 996 €).

**France Services** : C.CHARLOT donne les chiffres de fréquentation 2020 de ce service : le bilan est positif, malgré la situation sanitaire actuelle, avec 1 438 contacts pris, dont 1 298 résidents sur le territoire. La majorité concerne des rendez-vous avec des partenaires locaux (Adosphère, Domicile services, Défi 21, Mission Locale...), ou des partenaires obligatoires (CAF...). Rappel du numéro de France Services : 03.80.38.02.48.

**Point sur les travaux** : D.MATIRON dresse un bilan de tous les travaux entrepris ou à entreprendre sur tous les équipements communautaires, soit 40 bâtiments au total à gérer (écoles, périscolaires, équipements sportifs, école des 3 Arts, petite enfance, tourisme...). Plus de 200 fiches d'intervention d'entreprises extérieures ont été faites sur 2020 pour des « petits travaux », avec beaucoup de réparations faute de maintenance préventive. Les travaux de construction du gymnase de Fontaine devraient débuter courant mars, et ceux de la Micro-crèche de Fontaine dans le courant de l'année.

Le Président soumet ensuite l'ordre du jour, et demande l'ajout de 3 points :

- Point 15 : chambre froide à la cuisine centrale – demande de DETR
- Point 16 : entretien des chemins de randonnée – demande de subvention
- Point 17 : travaux d'aménagement de la piscine – demande de DETR

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ces 3 points supplémentaires.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 03 décembre 2020**

Le compte-rendu du 3 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **2. Les chiffres clés de la Communauté de communes**

Le Président présente à l'assemblée le document édité par la CCI de Dijon, et remis ce soir à toutes les communes, qui présente les chiffres clés de notre Communauté de communes en 2020.

A ce jour, seuls 3 territoires disposent de cet outils : Terres d'Auxois, Pouilly s/ Saône – Bligny s/ Ouche et le Mirebellois-Fontenois. Ce document est destiné à promouvoir le territoire auprès des entreprises, institutions et structures qui souhaitent s'installer sur le territoire, en regroupant les principaux indicateurs économiques sur un format de 24 pages. Il est téléchargeable sur le site de la Communauté de communes : [www.mfcc.fr](http://www.mfcc.fr).

### **3. Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance**

Le Président indique que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (l'EPCI-FP).

Le contenu de ce pacte de gouvernance est assez ouvert, l'article L. 5211-11-2 du CGCT donnant des exemples de ce qu'il peut prévoir :

- les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 (les décisions de l'EPCI-dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres) ;
- les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- la création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- la création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'ensemble de ces dispositions sont clairement définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales ou dans le règlement intérieur de la Communauté de communes, néanmoins, pour plus de lisibilité, le Président propose de retranscrire dans un pacte de gouvernance le processus décisionnel de la Communauté de communes. Ce pacte sera ainsi une base de travail dans la coopération intercommunale, la communauté de communes étant réaffirmée comme un outil au service des communes.

Le Président donne la parole à l'assemblée pour s'exprimer sur ce sujet.

B.BETHENOD approuve ce pacte de gouvernance que les élus doivent faire « vivre » en participant aux commissions dans lesquelles ils sont inscrits. Il faut également que les Maires se réunissent et soient présents lors de la conférence des Maires.

B.PORCHEROT demande si les Maires peuvent se faire représenter dans ces réunions.

Le Président le confirmera. Il souligne que les commissions conduites jusqu'ici fonctionnent bien.

M.de BROISSIA demande si les Maires peuvent proposer des points à l'ordre du jour des réunions de la conférence des Maires.

Le Président répond dans l'affirmative.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

SE PRONONCE en faveur de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance au sein de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois.

APPROUVE le pacte de gouvernance proposé.

DIT que ce pacte de gouvernance sera soumis à l'avis des communes membres.

### **4. Election des délégués au Syndicat Mixte Vingeanne Bèze Albane**

D.JACQUOT rappelle que le Conseil a validé le périmètre et les statuts d'un syndicat mixte fermé par fusion entre le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bèze et de l'Albane, et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vingeanne.

Ce syndicat mixte prend la dénomination de « SYNDICAT MIXTE VINGEANNE BEZE ALBANE », et son périmètre est constitué des périmètres des syndicats fusionnés.

Vu l'avis favorable rendu par la commission à l'environnement et au développement durable le 21 janvier 2021, il convient de désigner des représentants de la Communauté de communes dans le nouveau syndicat. Les statuts prévoient 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants avec la représentation suivante pour chaque Communauté de communes :

Membres	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CC Auxonne Pontailier Val de Saône	3	3
CC Mirebellois et Fontenois	9	9
CC des Quatre Rivières	1	1
CC Val de Gray	1	1
CC des Vallées de la Tille et de l'Ignon	1	1

Tous les délégués devraient être désignés fin février, et l'installation du nouveau syndicat devrait se faire mi-mars, avec peut-être le vote d'un budget. Il est prévu également d'organiser par la suite des « Comité de Bassins » où tous les Maires seront conviés.

F.BOLOT signale qu'il n'est pas suppléant sur Magny-saint-Médard, mais qu'il s'agit de Philippe GENTILHOMME.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au Comité syndical du Syndicat mixte fermé Vingeanne Bèze Albane :

TITULAIRE	SUPPLEANT
APERT Georges	TASSIN Nicolas
de BRETEVILLE Roland	COLLOT Christian
FUCHEY Charles	FOIN Michel
GRANDJEAN Philippe	GENTILHOMME Philippe
JACQUOT Denis	MATIRON Dominique
MARCAIRE Jean-Claude	LENOIR Didier
RICHARD David	BOLLOTTE Christian
SALILLAS Marie	CATRIN Anne
THERON Pascal	MARPAUX Pierre

##### **5. Election des délégués au Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche**

D.JACQUOT indique que suite à la fusion des quatre syndicats existants (Bassin de la Vouge, Bassin de l'Ouche, Tille – Norge et Arnisson, Tille – Ignon et Venelle), validée par le Préfet, et vu l'avis favorable rendu par la commission à l'environnement et au développement durable le 21 janvier 2021, il convient de désigner des représentants de la Communauté de communes dans le nouveau syndicat qui prend la dénomination « SYNDICAT MIXTE TILLE VOUGE OUCHE ».

Les statuts prévoient 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au Comité syndical du Syndicat mixte Tille Vouge Ouche :

- Titulaire : Bruno BETHENOD
- Suppléant : Emmanuel DONICHAK

##### **6. Marché relatif au Gymnase à Fontaine-Française**

H.MERCIER indique que suite à un premier appel d'offres déclaré infructueux, un second appel d'offres a été lancé le 21 septembre 2020 pour la construction d'un gymnase sur la commune de Fontaine-Française.

Un marché de travaux passé selon la procédure adaptée a été déposé sur la plateforme marchés-sécurisés et publié dans un journal d'annonces légales (Journal du Palais). La date limite de remise des offres était fixée au 23 octobre 2020.

Le montant estimatif du marché effectué par l'architecte s'élève à 2 120 000 €. Le marché est composé de 15 lots, aucune offre n'ayant été déposée pour le lot nettoyage, celui-ci est déclaré infructueux.

La Commission d'Appel d'Offres a rendu un avis favorable le 03 février 2021 et propose de retenir les attributaires suivants pour chacun des lots :

Lot	Entreprise retenue	Montant
1 – Terrassement VRD Aménagements extérieurs	PASCAL GUINOT TP	187 000,00 €
2 – Gros œuvre	BARANZELLI	199 784,70 €
3 – Charpente structure bois Bardage	WOLF SAS	244 294,00 €
4 – Charpente métallique Couverture Bardage	WOLF SAS	475 658,50 €
5 – Menuiseries extérieures	JURA METAL	87 080,00 €
6 – Plâtrerie Peinture	PRESTIBAT SN	108 842,18 €
7 – Carrelage Faïence Revêtement sol sportif	DEL TOSO	127 950,00 €
8 – Menuiseries intérieures	MENUISERIE ROGER	41 581,25 €
9 – Serrureries Gradins métalliques	ANTONIETTI	37 340,00 €
10 - Electricité	DROZ	77 797,30 €
11- Chauffage Ventilation Plomberie sanitaires	UTB	157 444,01 €
12 – Equipements sportifs	PYRAMIDE	159 404,56 €
13 – Fondations profondes	ELTS	45 500,00 €
14 - Flocage	FCB	24 200,00 €
Etude Géotechnique G2Pro	GEOTEC	4 650,00 €
<b>Montant total</b>		<b>1 978 526,50 €</b>

H. Le GOUZ de SAINT SEINE s'étonne de ne pas voir l'ensemble des dépenses et notamment les frais d'architecte.

Le Président informe l'assemblée que le Conseil doit se prononcer sur l'approbation du marché de travaux et que le coût total de ce projet est estimé à 2 167 185 € HT (marché de travaux, Maîtrise d'œuvre, terrain, bureaux de contrôle, frais d'études...), soit 2 600 621 € TTC, et sera financé à 63 % par des subventions de l'Etat (DSIL, DETR), de la Région (Contrat de territoire) et du Département (Cap 100 % Côte-d'Or).

N.URBANO tient à remercier la Communauté de communes et son Président pour la réalisation de ce projet, initié par l'ex Communauté de communes du Val de Vingeanne, et qui faisait partie des engagements pris lors de la fusion des 2 anciennes Communautés de communes. Il se réjouit de l'aboutissement de cet équipement qui va être utilisé, entre autres, par environ 450 enfants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour la construction d'un gymnase à Fontaine-Française aux entreprises précitées pour chacun des 14 lots composant le marché.

AUTORISE le Président à signer le marché susmentionné avec chacune des entreprises attributaires ainsi que toutes les pièces afférentes.

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

## **7. Site internet de référencement des entreprises du territoire**

Le Président rappelle que le dernier conseil avait validé la création d'un site de référencement des entreprises de notre territoire.

Il présente quelques visuels à l'assemblée, proposés par l'entreprise « Trait de caractère » qui a été retenue pour travailler sur la conception graphique du site. L'adresse internet du site serait « procheznous-ccmf.fr ».

## **8. Accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles de la Communauté de communes**

Dans le contexte actuel de l'accueil des enfants de moins de 3 ans sur le site de Fontaine-Française, la directrice de ce pôle scolaire demande d'étendre l'accueil aux enfants qui auront 3 ans en mars 2022.

Le Président rappelle que depuis 2017 une dérogation a été accordée sur Fontaine-Française pour l'accueil des enfants qui ont eu 3 ans en janvier et février de l'année n+1, sous condition qu'ils soient propres. Le rectorat confirme cependant que les TPS (Très Petites Sections) ne rentrent pas dans les effectifs prévisionnels. Le Président souligne les contraintes liées à une nouvelle dérogation : besoins spécifiques de l'enfant, charge supplémentaire pour les ATSEM, impacts sur les autres organismes d'accueil du territoire (micro-crèche, Multi-accueil et assistantes maternelles).

N.TASSIN demande si l'accueil des enfants de moins de 3 ans sur Arceau et Renève permettrait de pallier au regroupement des grands sections et des CP.

M.MAROTEL précise que sur ces 2 communes, ce n'est pas un problème d'effectifs. Il n'y avait pas de risque de fermeture de classe en maternelle.

L.THOMAS estime que l'école n'est pas adaptée aux enfants de moins de 3 ans et qu'il s'agit d'un non-sens au niveau de l'enseignement.

MF COLLINET considère que ce n'est pas une bonne chose pour le bien-être de l'enfant.

Vu l'avis favorable rendu par la commission aux affaires scolaires le 28 janvier 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée par 43 voix pour et 4 abstentions :

- Compte-tenu de la demande de la directrice du pôle scolaire de Fontaine-Française,
- Considérant que des ATSEM sont à disposition de l'équipe enseignante en nombre suffisant,
- Considérant que les locaux possèdent les équipements nécessaires à l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

APPROUVE l'accueil sur le pôle scolaire de Fontaine-Française, uniquement pour la rentrée prochaine de septembre 2021, des enfants qui auront 3 ans en janvier/février 2022 et qui remplissent les conditions requises, notamment de propreté.

## **9. Fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire de Bèze**

M.MAROTEL informe l'assemblée que la Directrice Académique demande de fusionner les directions de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Bèze, et que les 2 directrices, après avoir été consultées, ne s'y opposent pas. Le Conseil doit délibérer sur cette question afin que le rectorat procède ensuite à cette fusion. Il explique que c'est déjà le cas sur les écoles de Mirebeau, Fontaine et Renève et que cela fonctionne bien.

H. Le GOUZ de SAINT SEINE demande qu'elle serait la conséquence si le Conseil s'opposait à cette proposition.

M.MAROTEL répond que cela n'empêchera pas le rectorat de décider de la fusion des directions.

Vu l'avis favorable rendu par la commission aux affaires scolaires le 28 janvier 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée par 43 voix pour, 2 contre et 2 abstentions :

APPROUVE la fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire de Bèze.

AUTORISE le Président à formuler un avis favorable auprès de la DASEN.

## **10. Projet « Apprentissage de la natation »**

Le Président indique que la circulaire n°2017-127 du 22/08/2017 définit l'enseignement de la natation : apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. La priorité est donnée aux élèves du cycle 3 (CM1-CM2-6ème). L'objectif est l'obtention de l'attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN). Elle valide un niveau de compétence permettant de savoir nager en sécurité dans un établissement de bains ou espace surveillé.

Le Président rappelle que lors de la reprise de la piscine par la Communauté de communes, le conseil s'était engagé à proposer des apprentissages aux écoles.

M.MAROTEL précise que pour atteindre cet objectif, un travail a été fait avec la conseillère pédagogique du rectorat. Il est proposé de mettre en place dès cette année scolaire un projet « Apprentissage de la natation » dans les conditions suivantes :

- **Public** : Priorité aux élèves élémentaires du cycle 3 (CM1-CM2) + élèves du cycle 2 (CP-CE1-CE2) dans le cas de classes à niveaux multiples soit environ 300 élèves concernés sur le territoire.
- **Encadrement** : En plus de l'encadrement exigé par le rectorat, il est proposé de renforcer l'apprentissage pour les élèves d'élémentaire par la mise à disposition d'un Maître-Nageur-Sauveteur.
- Les enfants bénéficieront de 7 séances de 30 à 45 minutes de pratique effective dans l'eau sur 6 semaines.

Incidences de ce projet :

- Adapter l'ouverture de la piscine intercommunale afin de proposer suffisamment de créneaux aux écoles et collèges du territoire. Ouverture sur 6 semaines scolaires au lieu de 5 auparavant (du 25/05 au 02/07/2021) et mise à disposition de 2 maîtres-nageurs sauveteurs durant l'occupation de la piscine par les scolaires afin d'assurer la sécurité des élèves et l'encadrement des cours : 9 700€.
- Construire le planning hebdomadaire d'occupation de la piscine.
- Transport des élèves d'élémentaires à la piscine : 4 000 €.
- Mettre à disposition le matériel pédagogique nécessaire : 500 €.
- Prise en charge exceptionnelle au titre du projet des frais de transport des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Fontaine-Française en raison de l'éloignement géographique : 2 000 € (sauf prise en charge par le Conseil Départemental 21).

M.MAROTEL pense également que ce projet peut avoir un effet positif sur la fréquentation de la piscine de Mirebeau.

C.ROY demande si l'école privée sera concernée par ce projet ?

M.MAROTEL répond que l'école a été consultée mais ne souhaite pas s'y associer au titre de cette année.

B.PORCHEROT demande si un coût sera demandé aux familles ?

M.MAROTEL répond que l'ensemble des coûts sera supporté par la Communauté de communes.

N.GAVOILLE approuve cette démarche, ainsi que L.BOISSEROLLES et N.TASSIN qui voient cela comme un point « fort » de la Communauté de communes et qui a du sens. E.THEUREL également et souligne que la présence de 2 maîtres-nageurs est indispensable.

Vu l'avis favorable rendu par la commission aux affaires scolaires le 28 janvier 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

APPROUVE le projet « Apprentissage de la natation » dans les conditions définies ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer la convention avec la DASEN dans le cadre de l'enseignement de la natation pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré.

## **11. Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Arceau**

H.MERCIER indique qu'un agent de la commune d'Arceau est mis à disposition de la Communauté de Communes pour assurer les fonctions d'agent de restauration pour la cuisine satellite et d'agent d'entretien pour les locaux de l'école élémentaire. Une convention de mise à disposition a été conclue le 2 janvier 2019.

Suite à la création d'une seconde classe de maternelle et au transfert du service périscolaire dans la salle des fêtes, le temps de travail de l'agent mis à disposition a été modifié :

- Le nombre d'heure par semaine en période scolaire passe de 24h à 32h.
- Le nombre d'heure hors temps scolaire passe de 52h à 48h.

B.BETHENOD demande que le projet d'étude sur les écoles d'Arceau et de Beire avance, maintenant que 2 classes de maternelle ont été ouvertes sur Arceau.

Le Président confirme que les études sont en cours.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Arceau.

AUTORISE le Président à signer l'avenant et tout document contractuel relatif à cette mise à disposition.

## **12. Modification du tableau des emplois**

H.MERCIER présente la modification des postes suivants dans le tableau des emplois :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif non-titulaire en un poste de rédacteur non-titulaire afin de mettre en adéquation le cadre d'emploi aux missions assurées par l'agent en contrat à durée indéterminée.
- Création d'emplois saisonniers non-permanents :
  - 1 poste de catégorie C à temps non-complet pour le bureau d'information touristique de Fontaine-Française.
  - 1 poste de catégorie C à temps complet pour le bureau d'information touristique mobile de Bèze.
  - 2 postes de catégorie B à temps complet pour la surveillance du bassin de baignade de la piscine intercommunale.
  - 3 postes de catégorie C à temps non-complet pour la tenue de la caisse et l'entretien des locaux de la piscine intercommunale.

Vu l'avis favorable rendu par le Comité technique le 2 février 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

APPROUVE les modifications du tableau des emplois.

## **13. Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du BP**

L.THOMAS indique qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités peuvent prendre une délibération chaque année autorisant l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir liquider certaines dépenses informatiques (part investissement annuelle sur logiciel comptabilité) et de provisionner des dépenses imprévues, il propose d'autoriser l'ouverture de crédits au chapitre 20 à hauteur de 9 000 € et au chapitre 21 à hauteur de 3 000€, avant le vote du budget primitif 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

AUTORISE l'ouverture de crédits au chapitre 20 à hauteur de 9 000 € et au chapitre 21 à hauteur de 3 000 € avant le vote du BP 2021.

## **14. Projets d'investissements 2021**

L.THOMAS fait un point sur les emprunts en cours de la Communauté de communes. Il présente ensuite les projets d'investissements 2021 qui s'articulent principalement autour de 2 projets de territoire :

- ✓ Le gymnase de Fontaine-Française : reconduction de la dépense de Maîtrise d'œuvre avec ajustement des montants de travaux sur 2021, sur la base de l'appel d'offres validé par la CAO le 03 février, à 1 978 526.50 € HT. Viennent s'ajouter également les frais d'étude de sol et de bornage, les frais de notaire pour l'achat du terrain, les bureaux de contrôle des travaux, les travaux électriques (ENEDIS), pour un montant total de 24 342 € HT.  
Montant total du projet HT : 2 167 185 €, soit 2 600 621 € TTC.

Le gymnase est financé à 63 % par : l'Etat au titre de la DSIL pour 220 000 €, l'Etat au titre de la DETR pour 504 749 €, la Région dans le cadre du contrat de territoire avec le PETR pour 142 530 €, le Conseil Départemental dans le cadre de CAP 100 % Côte-d'Or à hauteur de 500 000 €.

- ✓ La réhabilitation des locaux de la Communauté de communes à Fontaine-Française pour l'accueil de la Micro-crèche : le coût estimatif du projet s'élève à 170 500 € TTC. Des aides ont été sollicitées : le Conseil Départemental financera à hauteur de 75 598 € dans le cadre de CAP 100 % Côte-d'Or, les aides de l'Etat au titre de la DETR et de la CAF sont en attente.

Les autres investissements :

- ✓ Dans le cadre de la reprise des équipements sportifs communautaires :
  - le désamiantage et l'isolation du terrain de tennis couvert de Belleneuve pour 160 800 € TTC, financés par l'Etat au titre de la DSIL, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, ainsi qu'une prise en charge par la commune de Belleneuve de la moitié du reste à financer. Le remplacement de l'éclairage par des « Leds » est également inscrit, avec une aide de la Région à hauteur 20 % sur le montant HT,
  - le changement du système de chauffage aux vestiaires foot de Fontaine pour 4 000 €,
  - des travaux d'aménagement à la piscine de Mirebeau, ainsi que l'achat de matériel, dont le chiffrage est en cours.
- ✓ La poursuite du soutien à l'investissement dans les écoles du territoire (maternelles et élémentaires) pour un montant total de 65 342 € : informatique (tablettes, ordinateurs, poursuite des projets numériques dans les écoles élémentaires) pour un montant total de 31 842 €, achat de matériel et mobilier pour 6 000 €, travaux dans les bâtiments pour 27 500 € (caméra sur bâtiment à l'élémentaire de Mirebeau, alarmes PPMS à Fontaine, cheminée chauffage et mur d'enceinte aux écoles de Fontaine).
- ✓ Le remplacement de gros matériel à la cuisine centrale pour 32 680 € (agrandissement de la chambre froide, armoire frigo, lave-vaisselle...) ainsi que des équipements informatiques.
- ✓ La mise en place d'un nouveau logiciel de facturation « Enfance/jeunesse, petite enfance, Ecole des 3 Arts », avec intégration du « portail famille » pour 24 000 €, avec une aide de la CAF à hauteur de 80 % sur le montant HT de la part investissement, et 80 % sur le montant HT de la formation (en fonctionnement).
- ✓ La poursuite de l'aide apportée aux entreprises, en lien avec la Région (FRT, FARCT), avec également la création d'un site internet de référencement des entreprises, pour un montant total de 88 947 €.
- ✓ Le report de l'aménagement de « France Services » prévu en 2020 (travaux de bureau, équipements informatiques) pour un total de 14 934 €.

## **15. Chambre froide à la cuisine centrale – demande de DETR**

D.PETITJEAN indique que les capacités de stockage de la cuisine centrale arrivent à saturation au regard des effectifs qui sont en augmentation le midi sur les sites, la cuisine centrale réalisant en moyenne 650 repas par jour.

Afin d'anticiper cette problématique, il convient de concevoir une nouvelle chambre froide dans un espace non utilisé de la cuisine centrale pour un montant total maximum de 18 000 € TTC et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR avant le 15 février 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'extension de la chambre froide de la cuisine centrale pour un montant maximum de 18 000 € TTC.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 50% du montant total hors taxe.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

## **16. Entretien des chemins de randonnée – demande de subvention**

H.LECHENET indique que dans le cadre de la mission d'entretien des chemins de randonnée pédestre de son territoire, la Communauté de communes a signé une convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre afin de remettre en état et entretenir le balisage de 7 sentiers de loisirs nature.

Au cours de l'année 2020 ont été priorités l'entretien et le balisage de trois sentiers, dont la «Boucle du Fourneau», située à Fontaine-Française. La remise en état du balisage de ce circuit représente un budget de 114 € TTC, et la refonte de sa signalétique s'élèvera à un total de 1630.62€ TTC.

Cette programmation a reçu un avis favorable du Conseil d'exploitation et était programmée au budget primitif 2020 mais a dû être reportée en raison de la crise sanitaire. Afin de pouvoir obtenir des financements pas le Conseil départemental (50 % du coût des travaux), il convient que le Conseil valide ce projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

APPROUVE la remise en état du balisage du circuit « la Boucle du Fourneau », située à Fontaine-Française pour un montant total de 1 630.62€ TTC.

SOLLICITE une subvention du Conseil départemental de Côte d'Or dans le cadre des circuits de randonnée pédestre inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

### **17. Travaux d'aménagement de la piscine – demande de DETR**

D.PETITJEAN indique que le développement de la piscine intercommunale implique d'aménager le lieu et les extérieurs afin de la rendre plus fonctionnelle et attractive, pour un montant maximum de 50 000 € TTC, et qu'il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR avant le 15 février pour :

- Réalisation d'un local de stockage intérieur et sécurisation de l'accueil
- Réfection de la terrasse et création d'un abri de stockage extérieur
- Réfection d'une partie de la clôture d'enceinte
- Aménagement d'un Beach Volley et d'un terrain de boules
- Installation d'une table de ping-pong

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'aménagement de la piscine intercommunale pour un montant maximum de 50 000 € TTC.

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 35% du montant total hors taxe.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

### **18. Information sur la trésorerie**

A la date du 4 février 2021 la trésorerie s'élève à 1 110 215 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie et à 11 016 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

### **19. Questions diverses**

- C.ROY fait remarquer que le grillage d'enceinte de la déchetterie de Belleneuve avait été endommagé l'année dernière, cela avait été réparé, mais il est à nouveau dégradé.
- H. le GOUZ de SAINT SEINE demande s'il est possible d'avoir les convocations de conseil communautaire avec l'ordre du jour et les documents annexes plus en amont, ainsi que les comptes-rendus de conseil communautaire. Le Président prend note de ces remarques mais précise qu'il souhaite apporter le maximum d'informations avant l'envoi des convocations.
- B.PORCHEROT demande s'il est possible de connaître plus en amont les dates des prochaines commissions afin de pouvoir les planifier et de pouvoir y participer.
- N.GAVOILLE s'interroge sur la signature des comptes-rendus.  
Compte tenu des contraintes sanitaires, la feuille d'émargement au conseil est annexée au compte-rendu pour éviter la circulation de celui-ci dans l'assemblée

La séance est levée à 22 h 35

Les délibérations prises le 4 février 2021 par le Conseil Communautaire sont dans l'ordre :

N° 1	Pacte de gouvernance
N° 2	Election des délégués au syndicat mixte Vingeanne Bèze Albane
N° 3	Election des délégués au syndicat mixte Tille Vouge Ouche
N° 4	Marché de travaux pour le gymnase à Fontaine-Française
N° 5	Accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles de la Communauté de Communes
N° 6	Projet apprentissage de la natation
N° 7	Fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire de Bèze
N° 8	Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Arceau
N° 9	Modification du tableau des emplois
N° 10	Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget primitif
N° 11	Demande de subvention DETR pour l'extension de la chambre froide à la cuisine centrale
N° 12	Demande de subvention au conseil départemental 21 pour l'entretien des chemins de randonnées
N° 13	Demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement de la piscine intercommunale

APERT Georges

COLLINET Marie-Françoise

BELLANT Cyril

De BROISSIA Michel

BETHENOD Bruno

DEGUY Gérard

BOISSEROLLES Laurent

DESCHAMPS Martine

BOEGLIN Marc

DONICHAK Emmanuel

BOLOT François

GAILLARD Franck

CATRIN Anne

GAVOILLE Nathalie

CHARLOT Christian

GRIBELIN Bernard

JACQUOT Denis

PIERON Albert

JEANDET Véronique

PORCHEROT Brigitte

LAJOUX Isabelle

PRUDHOMME Séverine

LECHENET Henri

QUIROT Isabelle

Le GOUZ de SAINT SEINE Hervé

RICHARD David

LENOIR Didier

ROSEY Jean-Marie

MARCAIRE Jean-Claude

ROUGEOT Marie-Claude

MAROTEL Michel

ROY Christian

MATIRON Dominique

SALILLAS Marie

MEUNIER Virginie

TASSIN Nicolas

MICHON Jean-François

THERON Pascal

MOUREAUX Cécile

THEUREL Elise

MOREAU Patrick

THOMAS Laurent

PETIT Bernard

URBANO Nicolas

PETITJEAN Didier